



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mardi 21 mars 2023 — N° 24**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 10 heures.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

À 10 h 55, à la demande de M. Caire, leader parlementaire adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 13 h 40.

\_\_\_\_\_

21 mars 2023

---

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gérard Ouellet pour son engagement bénévole et communautaire.

---

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Annie Dallaire et à M. Jean-François Michaud pour avoir sauvé la vie d'une femme.

---

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner la fête du Norouz.

---

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de souligner le travail des organismes de soutien en santé mentale de la circonscription de Gouin.

---

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise des popotes roulantes.

---

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la 35<sup>e</sup> Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.

---

**21 mars 2023**

---

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner le succès de la soirée de combats de boxe organisée par New Era Fighting & Promotion à Châteauguay.

---

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Outaouais.

---

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Marie Girard, président et fondateur de La Grande Guignolée des médias de la Rive-Sud.

---

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de féliciter les membres du Club de natation Neptune pour leurs performances aux Championnats canadiens de l'Ouest Speedo 2023.

---

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de souligner les performances sportives de M. Michel Guin, ultramarathonien.

---

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la 35<sup>e</sup> Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.

---

À 13 h 55, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

21 mars 2023

---

Les travaux reprennent à 14 h 01.

---

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 16 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 16.

---

Mme Ghazal (Mercier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 390 Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 390.

21 mars 2023

---

## Dépôts de documents

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, transmet le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à Mme la présidente, qui en fait lecture à l'Assemblée :

### BUREAU DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, je transmets et recommande à la considération de l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024.

Québec, le 15 mars 2023

J. Michel Doyon

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

La stratégie de gestion des dépenses et les renseignements supplémentaires – Budget de dépenses 2023-2024 – Volume 1 (versions française et anglaise);  
(Dépôt n° 429-20230321)

Les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes – Budget de dépenses 2023-2024 – Volume 2 (versions française et anglaise);  
(Dépôt n° 430-20230321)

Les crédits et dépenses des portefeuilles – Budget de dépenses 2023-2024 – Volume 3 (versions française et anglaise);  
(Dépôt n° 431-20230321)

Les crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées – Budget de dépenses 2023-2024 – Volume 4 (versions française et anglaise);  
(Dépôt n° 432-20230321)

**21 mars 2023**

---

Le plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles – Budget de dépenses 2023-2024 – Volume 5 (versions française et anglaise);  
(Dépôt n° 433-20230321)

Le plan québécois des infrastructures 2023-2033 – Budget de dépenses 2023-2024 – Volume 6 (versions française et anglaise);  
(Dépôt n° 434-20230321)

La stratégie de gestion des dépenses 2023-2024 en bref (versions française et anglaise).  
(Dépôt n° 435-20230321)

---

M. Julien, ministre responsable des Infrastructures, dépose :

Les plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures – Budget de dépenses 2023-2024 (versions française et anglaise);  
(Dépôt n° 436-20230321)

Le plan québécois des infrastructures 2023-2033 en bref (versions française et anglaise).  
(Dépôt n° 437-20230321)

Puis, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément aux dispositions de l'article 280 du Règlement, les crédits budgétaires 2023-2024 soient déferés en commission plénière afin que celle-ci les étudie et en adopte le quart.

La motion est adoptée.

21 mars 2023

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

### **Motions sans préavis**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée procède à l'étude et à l'adoption des crédits provisoires 2023-2024, conformément aux dispositions de l'article 87, alinéa 1, paragraphe 4.1° ainsi que des articles 280 et 281 de notre Règlement et ce, selon les modalités subséquentes;

QUE, dès l'appel des affaires du jour de la séance du mercredi 22 mars 2023, l'Assemblée se constitue en commission plénière et procède à l'étude des crédits provisoires de la manière suivante :

QUE, pour une durée maximum de 1 heure, le ministre de l'Éducation puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, et pour une durée maximum de 1 heure, la ministre responsable de l'Habitation puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QU'à 13 heures, la commission plénière suspende ses travaux et que les travaux de l'Assemblée soient ainsi suspendus jusqu'à 15 heures;

QUE dès 15 heures, la commission plénière poursuive ses travaux et puisse compléter, si nécessaire, les échanges entre les députés de l'opposition et la ministre responsable de l'Habitation;

QUE dès après, pour une durée maximum de 1 heure, le ministre de la Santé puisse échanger avec les députés de l'opposition;

21 mars 2023

---

QUE dès après, pour une durée maximum de 1 heure, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, pour une durée maximum de 1 heure, la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QU'immédiatement au terme de cet échange, le président de la commission plénière mette aux voix le quart des crédits pour l'année financière 2023-2024;

QU'ensuite, le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée et que celle-ci se prononce sans débat sur ledit rapport puis sur le projet de loi de crédits qui y fait suite, le tout conformément au premier alinéa de l'article 281 du Règlement;

QU'enfin, et ce suivant le deuxième alinéa de l'article 281 du Règlement, il soit permis au leader du gouvernement de présenter une motion sans préavis et non débattue afin que l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée, soit renvoyée en commissions permanentes;

QUE les remarques préliminaires pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés soient fixées à un maximum de 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 7 secondes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute 2 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 1 minute 2 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 48 secondes pour l'ensemble des députés indépendants;

QUE pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés, l'équivalent d'un bloc de 1 minute 30 secondes par heure d'échange soit réservé à l'ensemble des députés indépendants;

21 mars 2023

---

QUE le temps non utilisé, le cas échéant, par les députés indépendants soit redistribué proportionnellement entre le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, le deuxième groupe d'opposition ainsi que le troisième groupe d'opposition;

QU'à tout moment, le président de l'Assemblée ou de la commission plénière puisse suspendre les travaux;

QUE, malgré les dispositions de l'article 20 du Règlement, la commission plénière et l'Assemblée puissent poursuivre leurs travaux jusqu'à ce que cette dernière se soit prononcée sur le projet de loi de crédits et sur la motion de renvoi de l'ensemble des crédits budgétaires sauf ceux de l'Assemblée en commissions permanentes;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée et qu'elle ait préséance sur toutes dispositions incompatibles du Règlement.

La motion est adoptée.

### Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 9 concernant les services de transport adapté du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 21 février 2023 par M. Grandmont (Taschereau);

(Dépôt n° 438-20230321)

La réponse à la question écrite n° 11 concernant la disponibilité d'études sur l'impact du bruit autoroutier sur la santé publique, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 22 février 2023 par M. Kelley (Jacques-Cartier);

(Dépôt n° 439-20230321)

21 mars 2023

---

La réponse à la question écrite n° 12 concernant le conflit de travail au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 23 février 2023 par Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey).

(Dépôt n° 440-20230321)

---

Mme la présidente donne lecture d'un extrait d'une lettre, en date du 20 mars 2023, adressée à M. Siegfried Peters, secrétaire général de l'Assemblée, par M. Jean-François Blanchet, directeur général des élections du Québec, relativement à l'élection partielle tenue le 13 mars 2023 dans la circonscription électorale de Saint-Henri–Sainte-Anne.

Puis, elle dépose :

La lettre mentionnée ci-dessus, accompagnée d'un avis proclamant M. Guillaume Cliche-Rivard élu dans la circonscription électorale de Saint-Henri–Sainte-Anne.

(Dépôt n° 441-20230321)

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 16 mars 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 9, Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public.

(Dépôt n° 442-20230321)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

21 mars 2023

---

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec Mme Dufour (Mille-Îles), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec d'affecter dans les plus brefs délais les ressources nécessaires pour mettre fin aux offres illégales de logement touristique de courte durée.

QU'elle exprime qu'il est inacceptable, dans un contexte de crise du logement, que des entreprises et plateformes numériques offrent du logement touristique à court terme sans respecter les lois et règlements du Québec et des municipalités.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Mme Roy, ministre de la Famille, conjointement avec Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice), présente une motion concernant les services de garde éducatifs; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Mme Caron (La Pinière), conjointement avec Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'insécurité alimentaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

**21 mars 2023**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Proulx, ministre du Tourisme, Mme Dufour (Mille-Îles), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de modifier la Loi sur l'hébergement touristique d'ici le 9 juin prochain, afin que les exploitants de plateformes numériques soient tenus de vérifier la conformité des hébergements touristiques qu'ils annoncent et de retirer les annonces illégales.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Mme Soucy, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la mise en place de mesures visant à accroître la sécurité piétonne et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative concernant la sécurité routière.

---

#### **AFFAIRES DU JOUR**

À 15 h 12, à la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

21 mars 2023

---

Les travaux reprennent à 15 h 34.

---

À 15 h 34, à la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 16 heures.

---

Les travaux reprennent à 16 h 06.

### **Affaires prioritaires**

#### *Discours du budget*

M. Girard, ministre des Finances, prononce le discours du budget.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Girard, ministre des Finances, dépose les documents suivants :

Le sommaire des opérations budgétaires – Résultats préliminaires 2022-2023 –  
Tableau 1;

(Dépôt n° 443-20230321)

Le sommaire des opérations budgétaires – Prévisions 2023-2024 – Tableau 2;  
(Dépôt n° 444-20230321)

Les revenus – Prévisions 2023-2024 – Tableau 3;  
(Dépôt n° 445-20230321)

Les dépenses – Prévisions 2023-2024 – Tableau 4;  
(Dépôt n° 446-20230321)

**21 mars 2023**

---

Les dépenses de portefeuilles – Prévisions 2023-2024 – Tableau 5;  
(Dépôt n° 447-20230321)

Le plan budgétaire – Budget 2023-2024 (versions française et anglaise);  
(Dépôt n° 448-20230321)

Les renseignements additionnels – Budget 2023-2024 (versions française et anglaise);  
(Dépôt n° 449-20230321)

Le discours sur le budget – Budget 2023-2024 (versions française et anglaise);  
(Dépôt n° 450-20230321)

Le budget en bref – Budget 2023-2024 (versions française et anglaise).  
(Dépôt n° 451-20230321)

À la fin de son intervention, M. Girard, ministre des Finances, propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) fait quelques commentaires au nom de l'opposition officielle.

M. Bouazzi (Maurice-Richard) fait quelques commentaires au nom du deuxième groupe d'opposition.

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, fait quelques commentaires au nom du troisième groupe d'opposition.

À 17 h 32, à la demande de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, Mme la présidente suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

21 mars 2023

---

### Débats de fin de séance

À 18 h 30, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Ghazal (Mercier) à M. Drainville, ministre de l'Éducation, portant sur le sujet suivant : « les violences sexuelles dans les écoles »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) à Mme Proulx, ministre du Tourisme, portant sur le sujet suivant : « l'hébergement touristique ».

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Drainville, ministre de l'Éducation, dépose :

Copie d'un acte de désignation et mandat d'enquête général, en date du 21 mars 2023, émis par M. Drainville, ministre de l'Éducation.

(Dépôt n° 452-20230321)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier) dépose :

Copie d'un document intitulé *Recommandations incontournables du collectif jeunesse « La voix des jeunes compte » pour prévenir et contrer les violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires.*

(Dépôt n° 453-20230321)

---

À 18 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 22 mars 2023, à 9 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**